Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Mairie de Vic-en-Bigorre

FINANCES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE DE VIC-EN-BIGORRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

I. Généralités

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par le Maire pour approbation au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 28 avril 2026 par le Conseil Municipal. Pour rappel, le budget primitif 2025 a été approuvé le 31 mars 2025 et il avait été établi avec la volonté

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation
- de poursuivre et terminer les investissements amorcés l'année précédente
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget communal se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement. Il faut noter que les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ordures ménagères...) le sont sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes Adour-Madiran et pas par la commune.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 381 071,46€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer, ...

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 3 948 845,84€.

Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en fonctionnement (R002), la commune a dégagé un excédent de 432 225,62€. En rajoutant l'excédent de 2024, le résultat à affecter sur 2026 est de 1 188 314,23€.

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses dépenses d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES	MONTANT CA	RECETTES	MONTANT CA
Dépenses courantes Chapitre 011	1 286 725,36	Recettes des services Chapitre 70	207 336,29
Dépenses de personnel Chapitre 012	1 629 010,36	Impôts et taxes Chapitre 73	2 234 060,84
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	662 083,35	Dotations et participations Chapitre 74	1 709 663,99
Dépenses financières Chapitre 66	31 521,42	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	139 952,18
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	0,00	Recettes financières Chapitre 76	13,69
Autres dépenses Chapitre 68	26 641,00	Recettes et exceptionnelles Chapitres 77 - 78	7 838,00
Fiscalité reversée Chapitre 014	62 980,36	Recettes en atténuation Chapitre 013	11 002,40
Total dépenses réelles	**3 698 961,85**	**Total recettes réelles**	**4 309 867,39**
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	249 883,99	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	71 204,07
TOTAL GENERAL	**3 948 845,84**	**TOTAL GENERAL**	**4 381 071,46**

En faisant un rapprochement avec les réalisations 2024, il apparaît que les dépenses à caractère général augmentent (+17,5%). Cette augmentation est notamment constatée sur les dépenses d'entretien et de réparation.
Les dépenses de personnel sont également en hausse (+4,2 %), représentant en 2025, 44 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.
Les intérêts de la dette sont en baisse (-13,9 %).

c) La fiscalité

Lors du vote du BP 2025, un maintien des taux des impôts locaux avait été décidé.
Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 41,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,28 %
- Taxe d'habitation : 9.24 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant. La CFE est perçue par la communauté de Communes Adour Madiran et pas par la commune.

Le produit de la fiscalité locale 2025 s'est élevé à 1 889 574€.

d) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations perçues en 2025 est de 1 483 558€ (contre 1 403 359 € en 2024) ; soit une augmentation de 5,71% par rapport à 2024.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes, trois types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, ...), et l'emprunt.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT CA	RECETTES	MONTANT CA
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	405 867,37	Dotations, fonds divers Chapitre 10	1 437 569,63
Opérations d'équipements	1 618 218,30	Subventions Chapitre 13	491 396,96
Remboursement et transfert	84 153,00	Divers (chapitre 20)	0,00
Ecritures d'ordre entre sections Chapitre 040	71 204,07	Ecritures d'ordre entre section Chapitre 040	249 883,99
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section Chapitre 041	14 999,00	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section Chapitre 041	14 999,00
TOTAL GENERAL	**2 194 441,74**	**TOTAL GENERAL**	**2 193 849,58**

Les restes à réaliser s'élèvent à 291 195,66 € en dépenses et à 400 445,14 € en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris sur 2025 (marchés en cours pour les dépenses ; subventions notifiées, inscrites au BP et non encaissées, pour les recettes).

c) Les réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

OPERATIONS	PRINCIPALES REALISATIONS 2024	MONTANT REALISES 2025	RAR 2025
110 – Travaux bâtiments communaux	- Rénovation énergétique des ateliers municipaux	28 974	4 100
	- Etudes installation panneaux photovoltaïques	5 304	2 718
	- Réhabilitation Le Familia	3 460	3 085
	- Menuiseries presbytère	0	23 706
125 – Bâtiments et équipements sportifs	- Etudes structure bâtiment complexe Menoni	3 720	
	- Remplacement panneaux basket gymnase Menoni	19 047	
	- Main courante, tableau affichage, bancs de touche, protection poteaux Ménoni	540	21 368
	- Tribunes et éclairage foot		54 404
	- Pare ballon foot	2 045	
145 – Travaux et fournitures de voirie	- Elaboration schéma directeur des mobilités actives	21 026	
	- Etudes stationnement	9 285	
	- Signalisation et équipements	16 906	3 111
170 – Eclairage public et réseaux	- Illuminations Noël	10 488	
	- Travaux réseaux éclairage public		78 550
175 – Travaux forestiers	- Entretien de cloisonnement et travaux sylvicoles	6 275	5 640
180 – Acquisitions immobilières	- Acquisitions foncières et honoraires	142 527	17 355
190 – Cimetière	- Reprises de concessions	56 684	
220 – Matériels et équipements	- Equipements services municipaux	59 405	251
231 – Informatiques	- Equipements et logiciels informatiques	10 005	263
4581 – Opération pour compte de tiers	- Toiture cantine	78 390	
	- Toiture centre de loisirs et CLISS	36 996	
600 – PNU	- Extension PNU	91 919	11 969
700 – Vidéoprotection	- Amélioration et extension du dispositif		2 199
800 – Aménagement du centre-ville	- Schéma directeur urbain		1 400
	- Requalification intra-canal	890 844	58 916
	- Etude aménagement cyclable route de Tarbes		2 160
930 – Stationnement intelligent	- Installation stationnement intelligent	124 378	

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

d) Les subventions d'investissements encaissées sur l'exercice sont :

Financeur	Montant perçu	Travaux concernés
ETAT	237 177 €	Requalification intra-canal, rénovation énergétique bâtiments sportifs, extension PNU, élaboration schéma directeur des mobilités actives
REGION	4 809 €	Diagnostic commercial
DEPARTEMENT	143 589 €	Requalification intra-canal, extension PNU et aménagements cyclables, travaux de signalisation
AUTRES	105 822	Toiture bâtiments scolaire et remise à niveau de l'orgue

IV. Les épargnes

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette.
L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisés.

EPARGNE	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE	395 174	490 608	1 052 626	754 047	603 236
EPARGNE NETTE	-50 834	-59 656	571 222	340 259	197 368

En 2021, l'épargne brute se dégrade à cause de dépenses de fonctionnement inattendues, notamment 200 000 € de dépenses d'entretien et de réparation de voirie. Le remboursement des échéances d'emprunts, notamment l'emprunt de 3.3M contracté en 2021 engendre une baisse de l'épargne nette en 2021 et 2022.
L'exercice 2023 connait une hausse des épargnes grâce à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement combinée à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 et 2025, le niveau des épargnes baisse mais reste positif.

V. L'endettement

CAPITAL DU AU 01/01/2025	NOUVEAUX EMPRUNTS 2025	ANNUITES 2025	INTERETS VERSES	CAPITAL REMBOURSE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
3 637 778 €€	0 €	405 867 €	32 444 €	405 867 €	3 231 911 €

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté en 2025, l'endettement est donc en baisse en 2025.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

Ratio	2021	2022	2023	2024	2024
Capacité désendettement	12,9 ans	9,2 ans	3,8 ans	4,8 ans	5,4 ans

Le ratio de capacité de désendettement augmente en 2025 compte tenu de la baisse du niveau de l'épargne.

VI. Le personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 31 décembre 2025 (en équivalent temps plein) :

Filière	Effectifs agents titulaires	Effectifs agents non titulaires	Effectif total
Administrative	10	6	16
Technique	14,83	2,91	17,74
Animation	0,86		0,86
Police	1		1
Emplois fonctionnels	1		1
Total	**27,69**	**8,91**	**36,60**

VII. Les budgets annexes

a) Service de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a été déléguée au concessionnaire SAUR. La gestion de ces services par le concessionnaire inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à sa charge ainsi que les relations avec les usagers des services.

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Les travaux de renouvellement, d'extension, de mise en conformité ou encore de renforcements des réseaux restent à la charge de la collectivité.
La collectivité conserve le contrôle du service concédé et doit obtenir du concessionnaire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations.

- **Service eau potable**

Les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe eau potable sont les suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	10 428,72€	Recettes de fonctionnement	79 097,48€
Dépenses d'investissement	17 961,20€	Recettes d'investissement	64 665,88€
Total	**28 389,92 €**	**Total**	**143 763,36 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements.
Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eau potable reversée par la SAUR.
Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable.
Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et des dotations aux amortissements.

- **Service assainissement**

Les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement sont les suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	25 309,14€	Recettes de fonctionnement	153 790,98€
Dépenses d'investissement	671 053,77€	Recettes d'investissement	1 148 693,37€
Total	**696 362,91€**	**Total**	**1 302 484,35€**

Les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts et aux amortissements.
Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eaux usées reversée par la SAUR.
Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et au remboursement du capital de la dette.
Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et des dotations aux amortissements.

b) Gestion des projets d'aménagements fonciers

Le budget annexe pour la gestion des projets d'aménagements fonciers a été créé en 2021 afin de suivre de manière précise la situation financière des différents projets, notamment celui du Quartier Séniors.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	118 621,90€	Recettes de fonctionnement	196 418,00€
Dépenses d'investissement	384 676,34€	Recettes d'investissement	877 936,54€
Total	**503 298,24€**	**Total**	**1 074 354,54€**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de la salle commue du quartier séniors, aux honoraires de l'agence locative adaptée, aux animations proposées aux habitants du quartier et au remboursement des intérêts d'emprunts.
Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers perçus et de l'aide du Département au titre de l'AVP (aide à la vie partagée pour les personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif).
Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction du Quartier Séniors, à l'acquisition de parcelles secteur Ramasse et au remboursement du capital de la dette.
Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et du recours à l'emprunt.

c) Gestion d'un trinquet

Le budget annexe pour la construction et la gestion d'un trinquet a été créé en 2025 afin de suivre de manière précise la situation financière du projet.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement	15 663,28€	Recettes de fonctionnement	14 944,00€
Dépenses d'investissement	1 256 498,16€	Recettes d'investissement	1 053 334,17€
Total	**1 272 161,44€**	**Total**	**1 068 278,17€**

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement du trinquet pour 4 mois (fluides, maintenance, charges de personnel) et au remboursement des intérêts d'emprunt.

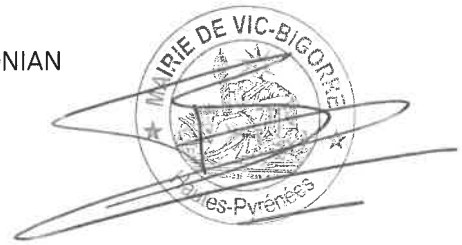
Les recettes de fonctionnement proviennent des redevances versées par les utilisateurs du trinquet.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction du trinquet.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions attribuées et de l'emprunt à contracter.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L.5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vic en Bigorre, 28 avril 2026
Le
Le Maire,
Thomas SIMONIAN



Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic en Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60945